


<http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/spip.php?article1251>



# Agrément ski nordique

- E.P.S. - Agréments -



Date de mise en ligne : mardi 22 janvier 2019

---

Copyright © IEN St Gervais / Pays du Mont-Blanc - Tous droits réservés

---

Dates des prochains agréments : voir sur l'application GENIE

**ATTENTION** : l'inscription se fait exclusivement sur l'application GENIE

Les parents qui souhaitent se former en ski de fond peuvent participer aux temps de formation dispensés par l'USEP. Les inscriptions se font en suivant ce lien :

<http://www.usep74.org/spip.php?article30>

**En cas d'annulation**, la décision sera prise 48h avant la date, les écoles seront informées par mail ou par téléphone.

### Descriptif du test parents

L'agrément de ski nordique se déroule en deux temps :

- Information théorique pour définir le cadre d'intervention des bénévoles
- Test pratique pour vérifier un niveau minimum d'aisance dans l'activité

**Il est indispensable de communiquer le contenu du test d'aisance aux bénévoles avant la session.**

Rappel : les skatings sont obligatoires pour passer le test (pas de ski alternatif).

Venez avec votre matériel car seulement quelques pairs seront disponibles au foyer.

Le directeur centralise les inscriptions et les transmet au CPC au moins une semaine à l'avance.

### Test pratique :

<a href='http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/IMG/pdf/test\_ski\_fond.pdf' title='PDF - 98.9 ko' type='application/pdf'><http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Vidéo de présentation sur le lien suivant :

<http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/spip.php?article36>

Pour les classes devant **débuter un cycle avant les dates d'agrément ou en cas d'annulation des tests** par manque d'enneigement aux dates prévues, le projet pédagogique, avec les noms des personnes préalablement inscrites au test et proposées par le directeur, retourné avec avis favorable de l'IEN tient lieu d'agrément provisoire des personnes pour la durée du cycle sauf si :

- 1- le CPC voit les personnes en action (sur une séance)
- 2- les personnes peuvent participer à une nouvelle session

Dans ces 2 cas, l'agrément devient caduc ou définitif

### Liste des parents agréés

[[http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/local/cache-vignettes/L40xH41/gif\\_cadenas-3-2569d.gif](http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/local/cache-vignettes/L40xH41/gif_cadenas-3-2569d.gif)] [Cliquez sur ce lien pour accéder à la liste \(attention, accès restreint\)](#)